

# BUFO

ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'ALSACE  
Siège social et administratif : 8 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG

Référence : 22-2025-EP

Objet : Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la gravière sur le territoire des communes de Niedernai et Valff.

Dossier suivi par : Éloïse PARIOT

✉ : eloise.pariot@bufo-alsace.org

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Préfecture du Bas-Rhin  
5 place de la République  
67073 STRASBOURG

Strasbourg, le 10 octobre 2025

L'association BUFO est spécialisée depuis 1997 dans l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace ainsi que leurs habitats. Elle réalise le suivi des amphibiens dans la gravière de Valff depuis 2011 grâce à l'établissement de conventions quinquennales avec la société Sablières Helmbacher. Des préconisations sont discutées et mises en place annuellement avec la gravière concernant la gestion des mares en faveur du Sonneur à ventre jaune et du Crapaud vert, deux espèces protégées faisant l'objet d'un PNA (Plan National d'Actions).

À ce titre, l'association BUFO et la société Sablières Helmbacher se sont réunies le 25 septembre 2025 afin de discuter des différentes mesures relatives aux amphibiens et reptiles dans le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la gravière.

Ce courrier a pour objectif de remonter ces échanges dans le cadre de la consultation publique afin de pointer les remarques de BUFO et les réponses apportées par la société Helmbacher.

## Personnes présentes :

Stephan Helmbacher, Ève Knochel, Yoann Simon (société Sablières Helmbacher)  
Éloïse Pariot (association BUFO).

## Documents 1b et 1c de Strasbourg Électricité Réseaux :

- *Association BUFO* : il est indiqué que le pylône électrique n°18, situé à côté de la mare 15, serait déplacé entre le 15 mars et le 15 octobre en raison de la mise hors tension qui peut se faire uniquement sur cette période. Il faut anticiper sur la création d'ornières par des engins de chantier pendant cette période qui seront potentiellement colonisées par le Crapaud vert et/ou le Sonneur à ventre jaune qui affectionnent particulièrement ce type de milieu.

- *Société Helmbacher* : Une rencontre a eu lieu à ce sujet la semaine dernière avec Strasbourg Électricité Réseaux afin de clarifier ce point. En effet, les travaux préparatoires (création de pistes, réalisation des fondations et assemblage au sol) devront être effectués avant la période de reproduction des amphibiens, entre début octobre et fin mars. Un calendrier plus précis respectant ces exigences leur a été demandé.

#### **Suivis amphibiens et reptiles : documents 4b1-4b2 (étude d'impact) ainsi que 4c1 (protocole de suivi en annexe 8) :**

- *Association BUFO* : il a été noté que les inventaires pour les amphibiens ont été effectués dans de très mauvaises conditions de prospection : des passages de nuit par 4°C ne permettent absolument pas de contacter le Crapaud vert ou le Sonneur à ventre jaune. Le bureau d'études n'a d'ailleurs observé aucun individu de Crapaud vert en 2021 alors que la population est très facile à détecter dans le site et que l'association BUFO en avait dénombré plus d'une trentaine cette même année.

Ajoutons à cela l'observation par l'ENCEM de Grenouille agile dans le site, alors que l'association BUFO n'y a toujours observé que de la Grenouille rousse.

Concernant le **Sonneur à ventre jaune**, le bureau d'études note que « le Sonneur n'utilise probablement pas le boisement au nord ». Or, des sonneurs ont été observés en 2025 par BUFO sur le chemin d'accès au nord du plan d'eau et au sud de ce boisement, ce qui indique que l'espèce est probablement présente dans ce boisement. Il n'est pas possible d'affirmer qu'une espèce est absente d'une zone si celle-ci n'a pas été spécifiquement prospectée.

**L'inventaire des reptiles** pèche également par son manque de rigueur : des passages uniquement fin juin et en août ne sont pas du tout favorables à la détection de ces espèces et la pose de plaques à reptiles aurait tout de même pu permettre de détecter l'Orvet fragile, observé de façon opportuniste par BUFO pour la première fois en 2025.

En résumé, les prospections herpétologiques réalisées par l'ENCEM ne permettent pas d'appréhender d'une façon suffisamment qualitative les enjeux concernant les amphibiens et reptiles du site. Heureusement, l'intégration des données issues des rapports de BUFO des dernières années vient compléter la connaissance des enjeux amphibiens dans le site. En revanche, BUFO ne réalisant pas de suivis reptiles et les inventaires par l'ENCEM ayant été réalisés dans de mauvaises conditions, nous considérons que **les enjeux concernant les reptiles ne sont pas assez renseignés**.

#### **Mesures de création de mares (document 4b2, étude d'impact partie 2) :**

- *Association BUFO* : en janvier 2025, la société Helmbacher a fait appel à BUFO concernant la partie « création de mares » rédigée par l'ENCEM afin d'y apporter ses commentaires. Le bureau d'études a bien pris en compte ces remarques, mais sans les développer suffisamment. En effet, concernant l'entretien des mares par exemple, il est spécifié que « *la société veillera néanmoins à éviter le développement des arbres sur les secteurs comportant les mares* ». Cette mesure est correcte mais tout à fait insuffisante: le Crapaud vert a besoin de mares pionnières sans végétation ce qui induit un entretien beaucoup plus conséquent et régulier que d'empêcher le développement de ligneux.
- *Société Helmbacher* : Nous partons du principe que nous allons continuer notre partenariat avec l'association BUFO, et par conséquent les mesures d'entretien continueront à être

effectuées dans le sens du maintien du Crapaud vert et du Sonneur à ventre jaune dans le site selon les préconisations de BUFO et la fréquence nécessaire.

- *Association BUFO* : il ne semble pas y avoir d'aménagements prévus spécifiquement pour le Sonneur à ventre jaune (par exemple un réseau d'ornières), or cette espèce a des exigences particulières qui nécessitent d'être prises en compte dans la réflexion de création des mares. De plus, le schéma de principe montre des mares déconnectées du plan d'eau (donc à destination des amphibiens) et à 50% temporaires, dans le coin nord-est de la gravière : n'est-il pas un peu risqué de mettre toutes les mares au même endroit d'un point de vue écologique ? Le nombre de mares temporaires nous semble également élevé au regard du risque qu'elles s'assèchent trop tôt.
- *Société Helmbacher* : nous verrons ensemble au fur et à mesure pour créer des aménagements qui soient bien favorables au Sonneur à ventre jaune. Le schéma de principe et les indications de la partie « création de mares » ne sont ni définitives ni forcément représentatives avec exactitude de ce qui sera fait. Pour cela, nous comptons sur l'expérience de BUFO pour valider ensemble les emplacements, types de mares et entretiens à réaliser.
- *Association BUFO* : p351, il est noté dans les mesures compensatoires que des plantations de saules seront faites dans l'angle nord-est de la gravière. C'est aussi dans ce secteur que seront regroupées l'essentiel des mares à Crapaud vert et il est donc essentiel de s'assurer que ces arbres seront à une distance suffisante des mares (>25m) afin de ne pas les ombrager.
- *Société Helmbacher* : nous prenons note, normalement il y a assez de place pour que les saules ne viennent pas rendre défavorables les mares à Crapaud vert/Sonneur à ventre jaune.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Vincent Noël, le Président

